


 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**N° 2018-27**
**Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2018**

Conseillers en exercice	30
Conseillers présents	21
Quorum	16
Conseillers représentés	7
Suffrages exprimés	28

Pour	28
Contre	0

L'an 2018, le 10 juillet à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à Pompignac (Maison de Cadouin), sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation	28/VI/2018
Date d'affichage	28/VI/2018

 Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Denis LOPEZ**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Jean-Pierre SOUBIE
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Maryse AUBIN
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		Marc AVINEN
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses		Christian SOUBIE
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

12 JUL. 2018

N° 2018-27

**Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la délibération n° 2017-53 en date du 12 décembre 2017 portant tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2018

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 26 juin 2018

Rapport de synthèse :

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a établi en décembre 2017 un tableau provisoire d'affectation des subventions aux associations pour 2018. Ces subventions sont généralement versées sous forme de mensualités afin de faciliter la gestion de la trésorerie des associations avant l'étude de leur projet associatif et financier pour 2018.

Un travail permanent entre le Président de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", les bureaux des associations et les services communautaires permettent désormais de co-construire en toute confiance des relations apaisées. Les associations ont intégré la réduction des marges de manœuvre de la Communauté de communes qui ne peut pas suivre et accompagner systématiquement soit les projets de développement soit le désengagement de l'Etat. Mais, les associations savent également qu'elles peuvent s'appuyer sur la Communauté de communes pour se consolider si nécessaire.

En 2018, les associations ont présenté des projets de budget :

- Soit similaires à ceux de 2017
  - CAC : 15 500 €
  - FCCB : 32 000 €
  - TAM TAM : 15 800 €
- Soit intégrant des évolutions déjà validées en 2017
  - Charges en année pleine pour la Ludothèque : de 36 272 € à 39 706 € (+ 1 500 € de participation pour la Fête communautaire du jeu)
  - + 2% pour les 4 crèches : Petit Prince : 76 314 € ; Vertelune : 136 341 € ; Capucine : 136 341 € et Bons enfants : 119 446 €.
  - Les places supplémentaires en cours d'année suite à l'agrandissement des crèches : 7 240 € pour 4 mois sur les Bons enfants
  - L'aide exceptionnelle de consolidation pour Capucine

La crèche Capucine a bénéficié l'an dernier d'une aide exceptionnelle de 3 000 € pour faire face à la période de transition avant son déménagement. En 2018, la CAF a proposé à l'association un accompagnement renforcé pour consolider de façon pérenne Capucine. Dans ce cadre, la CAF prendrait à sa charge une part essentielle (11 K€) du besoin de financement complémentaire (baisse d'activité 2017 + provision pour départ à la retraite en 2018). La subvention exceptionnelle de la Communauté de communes passerait alors de 3 000 € à 5 049 €. L'engagement fort de la CAF pourrait être reconduit en fonction des mesures concrètes prises par l'association pour se restructurer et préparer sa nouvelle organisation dans ses nouveaux locaux en 2020.

Plusieurs associations ont alerté la Communauté de communes sur l'impact important que pourrait avoir le changement d'organisation de l'année scolaire. Les associations sont susceptibles de connaître des pertes de recettes sensibles avec la fin des TAP alors même que leurs charges fixes seraient globalement stables. Cela pourrait impacter sur leur équilibre global.

L'ensemble de ces mesures conduisent à une augmentation des crédits de subvention de l'ordre de 25 K€. Les inscriptions budgétaires avaient anticipé ces besoins. De même, le budget 2018 a provisionné des crédits pour les crèches de Tresses et Carignan de Bordeaux afin de prendre en compte l'augmentation de la capacité d'accueil. Ces demandes sont en cours d'instruction par le Département. Si la prise d'effet devait intervenir avant la fin de l'année, il sera nécessaire d'ajuster le montant des subventions en conséquence.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder aux ajustements des subventions attribuées comme suit :

association	Siège à	Montant de la subvention pour 2018
Club athlétique de Carignan	Carignan	15 500 €
Football club des coteaux bordelais	Tresses	32 000 €
TAM TAM	Sallebœuf	15 800 €
Ludothèque terres de jeu	Tresses	41 206 €
Petit Prince	Carignan	76 314 €
Bons Enfants – association ADEP	Tresses	126 686 €
Vertelune – association ADEP	Tresses	136 341 €
Capucine	Sallebœuf	141 390 €

Les montants des mensualités à venir seront ajustés en conséquence.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 10 juillet 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

# Bordereau de signature



## 2018\_27 DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU AFFECTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	12/07/2018	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	12/07/2018	 Signature  Certificat au nom de <u>JEAN PIERRE SOUBIE</u> (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>CERTEUROPE ADVANCED CA V4</u> , valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		 Archive

Dossier de type : Actes // sigpresident